

AMIANTE TEMOIGNAGE

Il y a treize mois Hervé Lefèbvre m'annonçait son cancer lié à l'amiante.

Suivirent des demandes répétées à l'IA dont l'ordre du jour des CHSD du 22 octobre 2009 puis du 2 juin 2010 avec le souci constant de la recherche de tous les personnels ayant exercé, avant sa démolition, au collège de Lodève pour un suivi médical approprié... « *Le temps de latence de ce cancer est long, mais le dépistage précoce est une des rares pistes médicales efficaces. Nous avons la responsabilité de ne pas rajouter d'autres délais* » avons-nous écrit.

Dans un courriel du 21 octobre, Hervé me disait : « *J'ai reçu des docs des archives : forte présomption de flocage (c'est écrit) et rien pour le renier – 1 tonne de faux plafonds retirés sous sas (légal) – les murs amiantés semblent avoir été détruits sans précaution... Instructif d'aller fouiller dans ces archives ! Sinon, je t'informe que je vais être classé maladie professionnelle d'ici peu... Moi, j'avais les faux plafonds reconnus amiantés, troués, dégradés dans ma salle de dessin. Et, maintenant, j'en crève.* »

La maladie professionnelle fut reconnue peu avant sa mort le 27 novembre 2009. Les archives du conseil général montrent des échantillons contenant des fibres de type chrysotile...

Hervé pour le SNES siégeait au CHSD et bataillait comme élu au CA de son collège pour y faire admettre la présence de l'amiante. Par un courrier il avait réussi à convaincre le président du CG de démanteler ce collège sous « sas dit de décompression ». Ceci n'aurait-il pas mérité déjà un suivi médical dès 1997 ?

Quelle preuve manque-t-il pour lancer ce suivi de médecine du travail qui est de la seule responsabilité de l'employeur pour plus d'une centaine de personnels, par ailleurs recensés suite à nos interventions ?

■ **Raymond Martin**, SNES
secrétaire départemental FSU



Sur www.montpellier.snes.edu
chacun retrouvera ce dossier